Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 1 (1893)
Heft: 8

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Parmi les familles les plus nombreuses et les plus répandues de notre pays, on cite en première ligne les **Jaccard de Ste-Croix.** Leurs rejetons sont disséminés un peu partout, non seulement dans la Suisse française, mais à l'étranger, dans les pays d'outre-mer, aux Indes, en Australie, en Amérique. Un lien commun resserre cependant et rattache les uns aux autres les membres épars de cette famille. C'est l'intérêt qu'ils portent à la **charitable caisse des Jaccard,** fondée en 1754 par Pierre Jaccard, ancien banderet. Nous extrayons de l'acte de fondation de cette caisse quelques passages :

« L'expérience de tous les siècles nous apprend qu'il n'y a rien de plus inconstant que les choses humaines, c'est ce dont le sage nous assure dans ses leçons, et dont moi, Pierre Jaccard, ancien banderet de Ste-Croix, ait eu tout le temps de me convaincre, puisque par le support de la Divine Providence, je touche à ma 86me année. Ayant vu, pendant ce temps-là, les meilleures familles de cette communauté tomber dans la misère. Et comme Dieu m'a départi une portion des biens de ce monde et m'a béni d'une famille assez nombreuse, qui a actuellement toutes des établissements avantageux, j'ai cru que la prévoyance exigeait de moi d'engager mes enfants à établir un fonds qui, dans les temps à venir, pourra être une ressource pour leurs descendants qui pourront tomber dans la misère. Et mes dits enfants ayant pris goût à la chose, j'ai résolu de commencer moi-même la dite fondation en contribuant par une certaine somme, qui sera augmentée par les contributions que mes dits enfants et leurs descendants feront. Ce qui fera un fonds et formera une société qui établira des lois tant pour l'administration des capitaux que des intérêts, et pour la conduite des membres de la dite société qui seront insérées ci-après, sous l'approbation de LL. EE. nos souverains Seigneurs, si besoin en est.

» Cette société portera le nom de **Caisse des Jaccard.** Son but en général n'est point pour des réjouissances et des dépenses frivoles, mais pour assister avec les revenus les membres de la Société qui éprouveront des revers, comme incendie, perte considérable de bétail, ravines d'eaux et

autres accidents imprévus, comme aussi ceux qui pourraient tomber dans la pauvreté.

» Et pour augmenter ce fonds, je conseille à mes dits enfants de continuer à jouer dans l'Eglise de leurs saquebuttes et autres instruments de musique et d'appliquer les gages qu'ils tirent pour cela à augmenter annuellement les capitaux de la dite Société.

» Outre les dons gratuits qui pourront parvenir à la dite Société par testaments, donations ou par autre voie, mes dits enfants pourront imposer une certaine taxe sur la naissance d'un garçon ou d'une fille, sur les mariages des membres de la Société, etc.

» Ils auront surtout soin de veiller sur la conduite des membre de la Société qui, par leur débauche, mauvaise pache ou défaut de bon sens, feraient mal leurs affaires, en leur faisant établir des tuteurs qu'ils seraient obligés de souffrir ; et ne se voulant pas ranger, on les pourra expulser de la Société, etc.

» Tels sont les conseils que je donne à mes enfants : Iost-Henry, Jacques-Martin, Pierre-David, Jean-Baptiste et Daniel Jaccard, qui se signeront comme fondateurs de la Société, et auxquels je donne ma bénédiction paternelle, souhaitant de tout mon cœur que leurs enfants et les enfants de leurs enfants donnent autant de consolations à leurs pères que les miens m'en ont donné. Qu'on voie toujours règner chez tous les membres de cette Société l'union, la paix et la crainte du Seigneur, que comme la charité y a donné lieu, la piété aussi en soit le solide appui et le sûr fondement. »

La caisse a prospéré et chaque année encore, au mois de mars, une cinquantaine des ayant-droit majeurs se rassemblent à Ste-Croix, conformément aux anciens statuts de la corporation.

— Monsieur le professeur Mottaz, à Yverdon, prépare en ce moment pour la *Revue historique vaudoise* un récit de **la guerre des Bourla-Papei.** Notre collaborateur s'est entouré de tous les documents qu'il a pu recueillir sur cette page si originale de l'histoire vaudoise. Si quelqu'un parmi nos lecteurs possédait ou connaissait des documents inédits relatifs à cette affaire, il nous rendrait un réel service en les communiquant à M. Mottaz.

— Nous trouvons dans un vieux recueil l'histoire suivante dont nous ne garantissons pas l'authenticité; mais nous serions heureux d'apprendre d'un lecteur si, sous la légende, se cache un fond de vérité.

Dans l'église de Guin, **on conserve avec soin une corne de bœuf** depuis le quatorzième siècle. Voici quelle est la cause de la vénération qu'elle inspire.

Pendant les guerres que les Fribourgeois eurent à soutenir contre leurs voisins, il n'y avait qu'une seule chapelle pour tous les hameaux qui composent maintenant une grande paroisse. Les paysans, voyant l'ennemi piller les églises des alentours, tinrent conseil pour trouver un moyen de sauver les reliques renfermées dans leur chapelle. Après de longues réflexions, ils se décidèrent à les attacher entre les cornes d'un bœuf, et le chassèrent hors des taillis. L'animal, livré à lui-même, s'enfuit et s'arrêta assez loin de là, mais dans un endroit où il n'avait rien à craindre des ennemis.

La guerre étant finie, on retrouva le bœuf et le dépôt qu'on lui avait confié. Une église fut bâtie sur la place où l'on avait rencontré l'animal, et ses deux cornes furent gardées dans la sacristie, en mémoire de cet événement. L'une a été perdue ou enlevée, mais l'autre est toujours conservée avec soin.

— **Dans un bal magnifique qui se donnait à Versailles,** et où les rafraîchissements de toute espèce ne manquaient point, on vit un masque en domino de taffetas jaune qui vint à un buffet, y demanda une langue fourrée et une bouteille de vin de Champagne, qu'il expédia fort lestement. Au bout d'un quart d'heure, ce masque revient, demande une langue et une bouteille qu'il fait disparaître avec une égale promptitude. Quelques minutes après le même domino montra encore le même appétit, et la cérémonie se répéta jurqu'à neuf fois. Il parut étrange qu'un seul homme pût avoir une faim et une soif aussi dévorantes. On le suivit: L'énigme fut bientôt expliquée; on découvrit que ce domino était.... une compagnie de gardes-suisses, qui se relevaient l'un après l'autre, à la faveur du costume qu'ils avaient en commun, pour aller au buffet. On rit beaucoup du domino jaune et de son robuste appétit.